|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | A picture containing text, clipart, ceramic ware, porcelain  Description automatically generated**Organisation météorologique mondiale**  **CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL**  **Dix-neuvième session** 22 mai–2 juin 2023, Genève | **Cg-19/Doc. 1** |
| Présenté par: Président de l’OMM  20.III.2023  **VERSION 1** |

**POINT 1 DE L’ORDRE DU JOUR: ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION  
DE LA SESSION**

# **RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA SESSION**

1. Le Président de l’OMM, M. G. Adrian, a ouvert la dix-neuvième session du Congrès météorologique mondial, le lundi 22 mai 2023, à 9 heures, au Centre international de conférences de Genève. Le Secrétaire général, M. P. Taalas, et un représentant du Gouvernement suisse ont prononcé une allocution lors de l’ouverture. *[… à compléter pendant la session].*
2. Le Congrès a approuvé l’ordre du jour, tel qu’il est présenté dans l’[appendice 1](#Appendice1).
3. Il a établi les comités suivants:

a) Comité de vérification des pouvoirs:

Président: ... (...) [à nommer par le Congrès].

Membres: délégués principaux de ..., ..., ... *[6 membres].*

b) Comité des nominations:

Président : ... (...) *[à élire par le Comité]*.

Membres: délégués principaux de ..., ..., ... *[12 membres]*.

c) Comité de coordination:

Président: Président de l’OMM

Membres: Vice-Présidents de l’OMM, Secrétaire général ou son représentant ainsi que les présidents des comités autres que le Comité de vérification des pouvoirs et le Comité des nominations, le cas échéant.

d) Assemblée hydrologique de l’OMM (Comité d’hydrologie):

Président: ... (...) *[à élire par l’Assemblée]*

Vice-président: ... (...) *[à élire par l’Assemblée]*

Membres: composition non limitée

e) Comité du budget pour la période 2024-2027:

Président: ... (...) *[à nommer par le Congrès]*

Membres: composition non limitée

1. Le Congrès a pris les décisions de procédure suivantes concernant l’organisation de la session:

a) Il a approuvé le programme de travail de la session, prévoyant des séances de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (CEST).

b) Il a adopté les méthodes de travail décrites dans la résolution 1 ([Cg-19/Doc. 1.3](https://meetings.wmo.int/Cg-19/French/Forms/AllItems.aspx?RootFolder=%2FCg%2D19%2FFrench%2F1%2E%20Versions%20%C3%A0%20discuter&FolderCTID=0x01200011928340F4FCFC47A90D273220B74FDB&View=%7B6CAE4C10%2D2635%2D4F27%2D8247%2D178DC742D00E%7D)),

c) Il a pris note de la [règle 95 du Règlement général](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=71) (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)) concernant l’établissement des procès-verbaux et des rapports de session.

1. Le Congrès a pris acte des rapports du Président de l’OMM ([Cg-19/INF. 2.1](https://meetings.wmo.int/Cg-19/InformationDocuments/Forms/AllItems.aspx)), du Secrétaire général ([Cg-19/INF. 2.2](https://meetings.wmo.int/Cg-19/InformationDocuments/Forms/AllItems.aspx)), des présidents des conseils régionaux ([Cg-19/INF. 2.3](https://meetings.wmo.int/Cg-19/InformationDocuments/Forms/AllItems.aspx)), des présidents des commissions techniques et de la présidente du Conseil de la recherche (Cg‑19/[INF. 2.4(1)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/InformationDocuments/Forms/AllItems.aspx), [Cg-19/INF. 2.4(2)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/InformationDocuments/Forms/AllItems.aspx), [Cg-19/INF. 2.4(3)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/InformationDocuments/Forms/AllItems.aspx)) et d’autres rapports qui mettent en relief les progrès accomplis par les organes constituants et additionnels de l’Organisation et par le Secrétariat dans la mise en œuvre de ses décisions depuis sa dernière session. Le Congrès a approuvé les rapports du Comité de vérification des pouvoirs et a pris note du rapport du président du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC), des rapports du commissaire aux comptes, du Comité d’audit et de contrôle de l’OMM et du Bureau du contrôle interne, ainsi que d’autres organes.
2. Le Congrès a remercié Mme Sue Barrell, lauréate du 67e Prix de l’OMI, pour sa conférence et a demandé au Secrétaire général de faire publier le texte de cette dernière dans le *Bulletin de l’OMM*.
3. Le Congrès a adopté *[xx]* résolutions (voir l’appendice 2).
4. La liste des participants est reproduite dans l’appendice 3. Au total, *[xx]* personnes ont participé à la réunion: *[xx]* femmes (soit *[xx]* %) et *[xx]* hommes (soit *[xx]* %).
5. Le Congrès est convenu que sa vingtième session ordinaire aurait lieu du *[xx]* au *[xx]* 2027.
6. Le Congrès est également convenu de tenir une session extraordinaire du *[xx]* au *[xx]* 2025, comme cela est précisé dans le [projet de résolution 9/1 (Cg-19)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/French/Forms/AllItems.aspx?RootFolder=%2FCg%2D19%2FFrench%2F1%2E%20Versions%20%C3%A0%20discuter&FolderCTID=0x01200011928340F4FCFC47A90D273220B74FDB&View=%7B6CAE4C10%2D2635%2D4F27%2D8247%2D178DC742D00E%7D).
7. La dix-neuvième session du Congrès météorologique mondial a pris fin le vendredi 2 juin 2023 à *[xx].*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## **Appendice 1 du résumé général des travaux de la session**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**1. Ordre du jour et organisation de la session**

1.1 Ouverture de la session

Le Dix-neuvième Congrès météorologique mondial est ouvert le lundi 22 mai 2023 à 9 heures au Centre international de conférences de Genève (CICG, 17 rue de Varembé).

1.2 Adoption de l’ordre du jour

En vertu des dispositions de la [règle 111 du Règlement général](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=75) (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), l’ordre du jour provisoire, préparé par le Conseil exécutif selon les dispositions de la [règle 109 du Règlement général](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=74), est soumis au Congrès pour approbation après l’ouverture de la session. Le Congrès peut amender l’ordre du jour à tout moment durant la session.

1.3 Programme et méthodes de travail de la session

Le Congrès arrête l’horaire des séances (9h-12h et 14h-17h CEST) et le programme de travail de la session (le programme provisoire figure sur le [site Web de la session](https://meetings.wmo.int/Cg-19/Lists/SessionCalendar/calendar.aspx?CalendarDate=22/05/2023&CalendarPeriod=week)). Il est modifié au besoin par le Comité de coordination en cours de session.

Le Congrès adopte des méthodes de travail facilitant la participation à distance des délégués par vidéoconférence.

1.4 Établissement des comités

Le Congrès travaille en séance plénière tout au long de la session. Il établit en vertu des dispositions des [règles 22 à 25 du Règlement général](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=51) un comité de vérification des pouvoirs, un comité des nominations et un comité de coordination. L’Assemblée hydrologique de l’OMM est convoquée conformément à la [règle 26 du Règlement général](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=52) (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)). Le Congrès pourra créer d’autres comités pour qu’ils procèdent à un examen approfondi de décisions spécifiques, comme le Comité du budget 2024-2027.

1.5 Établissement de procès-verbaux

Conformément à la [règle 95](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=71) du Règlement général (*Recueil des documents fondamentaux* *N° 1* (OMM-N° 15)), les décisions adoptées par le Congrès sont consignées dans le rapport final de la session et publiées par le Secrétariat après la session. Les documents d’information et les déclarations sont également inclus dans le rapport final. Le Secrétariat établit des procès-verbaux sommaires des séances plénières uniquement sur demande expresse de l’assemblée plénière. Les séances plénières sont enregistrées, les enregistrements étant conservés à des fins d’archivage.

**2. Rapports**

En application de la [règle 109 du Règlement général](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=74) (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), le Congrès examine les rapports du Président de l’Organisation, du Secrétaire général, des présidents des conseils régionaux et des commissions techniques et des présidents des autres organes créés par le Congrès. Les rapports mettent en exergue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions du Congrès par les organes constituants et autres organes de l’Organisation, ainsi que par le Secrétariat.

2.1 Rapport du Président de l’Organisation

2.2 Rapport du Secrétaire général

2.3 Rapports des présidents des conseils régionaux

2.4 Rapports des présidents des commissions techniques et de la présidente du Conseil de la recherche

2.5 Rapport du président du Comité consultatif pour les questions financières

2.6 Rapport du président de l’Assemblée hydrologique

2.7 Rapport du président du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat

2.8 Rapport du président du Groupe consultatif scientifique

Ces rapports sont examinés au titre des points correspondants de l’ordre du jour, comme indiqué dans le plan de travail provisoire de la session.

**3. Plan stratégique et budget pour la période 2024-2027**

3.1 Plan stratégique et budget pour la période 2024-2027

1) Conformément à la [règle 109 du Règlement général, alinéa 3](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=74), (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), le Congrès se penche sur l’adoption du Plan stratégique 2024-2027 recommandé par le Conseil exécutif.

2) En vertu de [l’article 23, alinéa a)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "Page25), de la Convention de l’OMM, de la [règle 109 du Règlement général, alinéa 3](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=74), et de [l’article 3 du Règlement financier](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=131) (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), le Congrès détermine les dépenses maximales pour le dix-neuvième exercice financier (2024-2027) en s’appuyant sur les recommandations du Conseil exécutif et du Comité consultatif pour les questions financières.

3.2 Initiatives stratégiques

Le Congrès examine les recommandations du Conseil exécutif concernant les initiatives stratégiques:

a) Initiative des Nations Unies en faveur d’alertes précoces pour tous (EW4ALL),

b) Infrastructure mondiale de surveillance des gaz à effet de serre coordonnée par l’OMM,

c) Priorités à suivre pour faire face aux incidences mondiales et régionales des modifications de la cryosphère.

**4. Stratégies techniques à l’appui des buts à long terme**

En vertu de [l’article 8, alinéas e), f) et g)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=18) de la Convention de l’OMM (*Recueil des documents fondamentaux N° 1 (OMM-N° 15)*), le Congrès examine les recommandations émanant du Conseil exécutif, des conseils régionaux, des commissions techniques et d’autres organes afin de mettre en œuvre les objectifs à long terme du Plan stratégique.

Le Congrès se penche en outre sur les recommandations de l’Assemblée hydrologique de l’OMM au titre des points pertinents de l’ordre du jour ou séparément, selon qu’il convient.

4.1 Des services pour répondre aux besoins de la société

Le Congrès examine le rapport du président de la Commission des services, le rapport sur les résultats obtenus à l’égard du but à long terme 1 de 2020-2022 et les projets de résolution suivants recommandés par la Commission des services:

1) *[Stratégie de l’OMM en matière de prestation de services et plan de mise en œuvre](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=17153)* (OMM-Nº 1129),

2) Proposition de modification du *[Règlement technique, Volume I: Pratiques météorologiques générales normalisées et recommandées](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=14532)* (OMM-N° 49) et de mise à jour du *[Compendium of WMO Competency Frameworks](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=21607" \l ".ZAsQqHbMI2w)* (WMO-No. 1209),

3) Plan d’action pour la suppression du *[Règlement technique (OMM-N° 49), Volume II – Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=21807)* (OMM Nº49),

4) Proposition de modification du *Règlement technique, Volume I: Pratiques météorologiques générales normalisées et recommandées* (OMM-N° 49) pour ajouter le Protocole d’alerte commun en tant que pratique recommandée.

Le Congrès examine, en outre, les projets de résolution suivants, recommandés par le Conseil exécutif suite aux recommandations faites par la Commission des services:

5) Examen du Programme d’enseignement de base pour les météorologistes et du Programme d’enseignement de base pour les techniciens en météorologie ([partie VI](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10956" \l "page=57) et [appendice A](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10956" \l "page=67) du Volume I du *Règlement technique* (OMM-N° 49)).

6) Modes de calcul des coûts des services de météorologie maritime.

Le Congrès examine les projets de résolution suivants, élaborés suite aux récentes décisions prises par le Conseil exécutif sur la base des recommandations de la Commission des services:

7) Gestion de la sécheresse,

8) Services de santé,

9) Inondations et autres services hydrologiques.

4.2 Observations et prévisions relatives au système Terre

Le Congrès examine le rapport du président de la Commission des infrastructures, le rapport sur les résultats obtenus à l’égard du but à long terme 2 de 2020-2022 et les projets de résolution suivants recommandés par la Commission des infrastructures:

1) Orientations de haut niveau sur l’évolution des systèmes mondiaux d’observation au cours de la période 2023-2027 en réponse aux Perspectives pour le Système mondial intégré des systèmes d’observation de l’OMM (WIGOS) à l’horizon 2040,

2) Composition initiale du Réseau d’observation de base mondial (ROBM),

3) Vocabulaire normalisé de l’OMM,

4) Gestion des données climatologiques dans le Système d’information de l’OMM 2.0,

5) *[Manuel du Système d’information de l’OMM : Annexe VII du Règlement technique de l’OMM](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=9255)* (OMM-N° 1060) du Système d’information de l’OMM 2.0,

6) Système intégré de traitement et de prévision de l’OMM,

7) Amendements au *[Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision: Annexe IV du Règlement technique de l’OMM](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=12794)* (OMM-N° 485), compte tenu de la politique unifiée de l’OMM en matière de données.

Le Congrès examine les questions suivantes soumises par la Commission des services:

8) Mise à jour du mécanisme d’identification des stations d’observation dont les relevés portent sur de longues périodes, et identification de nouvelles stations centenaires.

Le Congrès examine par ailleurs les recommandations suivantes du Conseil exécutif qui se fondent sur les recommandations de la Commission des infrastructures:

9) Amélioration des observations du climat,

10) Position de l’OMM sur l’ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications 2023 (CMR-2023).

4.3 Promouvoir la recherche ciblée

Le Congrès examine le rapport de la présidente du Conseil de la recherche, le rapport sur les résultats obtenus à l’égard du but à long terme 3 de 2020-2022 et les projets de résolution suivants recommandés par le Conseil exécutif sur la base des recommandations faites par le Conseil de la recherche:

1) Plan de mise en œuvre du Programme mondial de recherche sur la prévision du temps pour la période 2024-2027,

2) Plan scientifique et de mise en œuvre du Programme de la Veille de l’atmosphère globale pour la période 2024-2027,

3) Attributions révisées du Conseil de la recherche.

Le Congrès examine en outre les recommandations du Groupe consultatif scientifique, formulées dans l’*Analyse des perspectives* *scientifiques et technologiques* rédigée par ce dernier, et les mesures connexes que recommande le Conseil exécutif en se fondant sur l’évaluation qu’en a fait le Conseil de la recherche en termes de priorité et de faisabilité dans son rapport d’évaluation.

Le Congrès est également saisi du rapport du président du GIEC.

4.4 Développement des capacités

Le Congrès prend note du rapport sur les résultats obtenus à l’égard du but à long terme 4 de 2020-2022 et examine les projets de résolution suivants:

1) Stratégie de développement des capacités de l’OMM recommandée par le Conseil exécutif et démarche à suivre pour l’élaboration d’un plan de mise en œuvre,

2) Éducation et formation compte tenu de la demande croissante de formation découlant des nouvelles initiatives de l’OMM telles que celle des Nations Unies en faveur d’alertes précoces pour tous (EW4ALL) et d’autres initiatives stratégiques, de la disponibilité de nouvelles données provenant des satellites METEOSAT de troisième génération, du nouveau Système mondial de traitement des données et de prévision et de la formation à la direction et à la gestion afin d’améliorer l’encadrement des Services météorologiques et hydrologiques nationaux. Il se penche également sur la façon dont le nouveau concept de Consortium des partenaires de l’OMM en matière d’enseignement et de formation professionnelle (CONECT) pourrait contribuer à renforcer les activités dans ces domaines,

3) Autres questions relatives au développement des capacités, selon les recommandations du Conseil exécutif.

4.5 Une participation égalitaire, effective et inclusive

Le Congrès examine et adopte la version actualisée du Plan d’action de l’OMM pour l’égalité entre les femmes et les hommes, fondée sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la [résolution 82 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828" \l "page=289).

Le Congrès examine en outre les méthodes et les moyens permettant d’assurer une participation égalitaire, effective et inclusive aux organes et aux activités de l’OMM. Ceux-ci comprennent: a) une représentation régionale équilibrée des experts dans les structures de travail scientifiques et techniques; b) le fait de retenir à son service les experts chevronnés et d’attirer de jeunes experts; et c) la mobilisation des Membres pendant les sessions et entre les sessions.

À cet égard, le Congrès prend note de la décision du Conseil exécutif sur les modalités d’organisation des sessions en présentiel et en mode virtuel, qui seront révisées et améliorées au fil des enseignements tirés de l’expérience et conformément à la planification opérationnelle et à l’évaluation des résultats obtenus.

Pour conclure le point 4, le Congrès examine également les recommandations supplémentaires suivantes attendues de l’Assemblée hydrologique:

1) Mise à jour des perspectives et de la stratégie de l’OMM en matière d’hydrologie et du plan d’action associé ([résolution 4 (Cg-Ext(2021)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11112" \l "page=40)),

2) Accroissement de la participation des hydrologues aux organes directeurs de l’OMM et des conseillers en hydrologie aux conférences techniques régionales,

3) Établissement de plans régionaux de mise en œuvre d’HydroSOS pour gérer durablement les ressources en eau et rendre régulièrement compte de l’état des ressources mondiales en eau,

4) Utilisation du terme «services hydrologiques».

**5. Évaluation de la réforme de la gouvernance et structure des organes constituants**

Au titre de ce point, le Congrès examine les questions suivantes:

1) Le Congrès se penche sur les résultats issus de l’évaluation externe de la réforme de la gouvernance de l’OMM, prend note de l’analyse et des mesures prises par le Conseil exécutif et se prononce sur les mesures que ce dernier lui a recommandées. À cet égard, le Congrès charge le Conseil exécutif de superviser la mise en œuvre de ses décisions.

2) Conformément à la [Convention de l’OMM, article 8, alinéas f) et g)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=18) (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), le Congrès passe en revue les organes constituants actuels et les organes supplémentaires qu’il a créés, apprécie l’adéquation des structures actuelles et, au besoin, procède aux ajustements nécessaires pour la dix-neuvième période financière.

3) En vertu de [l’article 8, alinéa h), de la Convention de l’OMM,](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=19) le Congrès se penche sur les modifications à apporter au mandat du Comité consultatif pour les questions financières, recommandées par le Conseil exécutif.

**6.** **Questions de caractère général, juridiques, de fond, réglementaires, financières et administratives**

6.1 Modifications du Règlement général, du Statut du personnel et du Règlement financier (*[Recueil des documents fondamentaux N° 1](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=14259)* (OMM-N° 15)), et du Règlement technique (*[Règlement technique, Volume I: Pratiques météorologiques générales normalisées et recommandées](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=14532)* (OMM-N° 49));

Le Congrès examine les recommandations du Conseil exécutif concernant les questions suivantes:

1. Modifications:
2. Du Règlement technique, (*Règlement technique, Volume I: Pratiques météorologiques générales normalisées et recommandées* (OMM-N° 49)),
3. Du Règlement général, du Statut du personnel et du Règlement financier (*[Recueil des documents fondamentaux N° 1](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=14259)* (OMM-N° 15)),

habilitant les commissions techniques à approuver les publications non réglementaires (guides et autres documents d’orientation) et à y apporter les modifications nécessaires;

2) Modifications du [Règlement financier](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=127) (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), s’agissant du mandat du commissaire aux comptes ;

3) Modifications du [Statut du personnel](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=113) (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)) pour introduire plusieurs dispositions, notamment:

a) Un nouvel article 10.2 – Conduite répréhensible, enquêtes et procédure disciplinaire,

b) Une limitation de la durée du mandat du Directeur du Bureau de contrôle interne,

c) Des modifications du Statut du personnel, article 1.1 – Statut du personnel, 1.2 – Droits et obligations fondamentaux des membres du personnel et 1.3 – Comportement professionnel du personnel, toutes approuvées par le Conseil exécutif dans sa [résolution 16 (EC-72)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10514" \l "page=87) sous réserve d’approbation par le Congrès.

Le Congrès entend la présidente de l’Association du personnel, qui présentera le point de vue de l’Association sur les conditions d’emploi du personnel.

Les amendements se rapportant au Règlement technique seront examinés au titre du point 4 de l’ordre du jour.

* 1. Questions d’ordre général

Au titre de ce point, le Congrès examine:

1. La liste des publications obligatoires de l’OMM pour le dix-neuvième exercice financier, y compris les publications réglementaires et non réglementaires recommandées par les commissions techniques,
2. Le programme provisoire des sessions des organes constituants (conseils régionaux et commissions techniques) pour le dix-neuvième exercice financier, y compris les propositions d’accueillir une session faites par les Membres. À cet égard, les Membres sont invités à envisager d’accueillir des sessions et à faire part de leurs intentions au Secrétariat en amont du Congrès.

6.3 Questions financières

Au titre de ce point, le Congrès examine les questions financières suivantes:

1. Utilisation des excédents de trésorerie du dix-huitième exercice financier,
2. Barème des contributions pour le dix-neuvième exercice financier,
3. Fonds de roulement.

6.4 Questions juridiques et administratives

Le Congrès examine les recommandations ci-après émanant du Conseil exécutif:

1. Cadre législatif pour la mise en œuvre de la recommandation 7 du rapport JIU/REP/2020/1, comprenant notamment le contrat du Secrétaire général et les directives connexes à l’attention du Conseil exécutif (modifications du *[Règlement intérieur du Conseil exécutif](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=21849)* (OMM-N° 1256), création du Comité de discipline et modifications du mandat du Comité d’audit et de contrôle),
2. Acceptation des modifications apportées au Statut de la Commission de la fonction publique internationale,
3. Traitements des fonctionnaires hors classe.

6.5 Organes de contrôle

Le Congrès se saisit des rapports des organes de contrôle et en examine les recommandations:

1) Commissaire aux comptes,

2) Comité d’audit et de contrôle,

3) Bureau du contrôle interne,

4) Corps commun d’inspection.

**7.** **Élections et nominations**

Conformément à la [règle 109, alinéas 8), 9) et 10) du Règlement général](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=75) (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), le Congrès procède aux élections et nominations suivantes:

7.1 Élection du Président et des Vice-Présidents de l’Organisation

7.2 Élection des membres du Conseil exécutif

7.3 Nomination du Secrétaire général

La méthode et le déroulement du vote pour les élections et les nominations sont décrits dans le document [Cg-19/Doc. 1.3](https://meetings.wmo.int/Cg-19/French/Forms/AllItems.aspx?RootFolder=%2FCg%2D19%2FFrench%2F1%2E%20Versions%20%C3%A0%20discuter&FolderCTID=0x01200011928340F4FCFC47A90D273220B74FDB&View=%7B6CAE4C10%2D2635%2D4F27%2D8247%2D178DC742D00E%7D) – Méthodes de travail de la session (y compris la procédure de vote) et détaillés dans le document [Cg-19/INF. 7](https://meetings.wmo.int/Cg-19/InformationDocuments/Forms/AllItems.aspx), en tenant dûment compte des recommandations du Conseil exécutif concernant la méthode de vote quand il s’agit d’élire ou de nommer des personnes aux postes de direction clefs de l’OMM afin de garantir les plus hauts niveaux d’intégrité, de transparence, de sécurité et de responsabilité.

**8.** **Examen des résolutions antérieures du Congrès**

Conformément à la [règle 109, alinéa 11, du Règlement général](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=75) (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), le Congrès examine la recommandation du Conseil exécutif concernant l’examen des résolutions antérieures du Congrès, notamment en vue de: a) rationaliser les programmes scientifiques et techniques de l’OMM conformément à l’objectif stratégique 5.2 du *[Plan stratégique 2020-2023](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=21526)* (OMM-N° 1225) et à la [résolution 11 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828" \l "page=65) – Réforme de l’OMM – phase suivante; et b) déclarer que les résolutions et les recommandations de l’ancienne structure de commissions qui n’est plus en vigueur sont pleinement mises en œuvre et intégrées dans les activités des commissions techniques et des organes supplémentaires actuels.

**9.** **Date et lieu du prochain Congrès**

Le Congrès se penche sur la possibilité de tenir une session extraordinaire en 2025 afin de faire le bilan des progrès accomplis et de fournir de nouvelles orientations sur les alertes précoces pour tous et sur d’autres initiatives stratégiques et pour donner des indications au Conseil exécutif concernant l’organisation de la session conformément à la [résolution 89 (Cg‑18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828" \l "page=325) – Session extraordinaire du Congrès en 2021.

Le Congrès décide ensuite de la date et du lieu de sa prochaine session ordinaire.

**10.** **Clôture de la session**

Le Dix-neuvième Congrès météorologique mondial devrait prendre fin le vendredi 2 juin 2023 à 17 heures.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_